

Le « divorce gris » : une tendance mondiale



Me Douglas Hornung
Fondateur du site divorce.ch

Les divorces des seniors explosent. Un phénomène qui s'accentue après des décennies de vie commune, où de plus en plus de seniors choisissent de divorcer. Et, très souvent, c'est l'épouse qui prend l'initiative, dans 70 % des cas selon une étude française. Que révèle cette tendance grandissante ?

S'occuper de soi

Les divorces dits « tardifs » résultent de l'allongement de l'espérance de vie, d'une quête d'épanouissement personnel, de l'indépendance accrue des femmes, du départ des enfants (« nid vide ») et d'un changement des mentalités qui déstigmatise la séparation. Ces ruptures révèlent souvent des désirs refoulés et un souhait de profiter pleinement des années restantes, en se concentrant sur soi, marquant la fin d'une relation insatisfaisante après des années de vie commune.

Longtemps perçu comme un événement rare, le divorce des seniors est aujourd'hui devenu un véritable fait de société. Les chiffres récents de l'Office fédéral de la statistique le confirment : en Suisse, le nombre de divorces concernant des sexagénaires a été multiplié par cinq depuis le début des années 2000. Cette évolution traduit un changement profond dans la manière dont les couples envisagent la retraite, mais aussi dans la conception même du mariage. Ce qui, autrefois, représentait la fin d'un parcours commun et le début d'un repos bien mérité à deux devient, pour beaucoup, une période de transition, voire de renaissance personnelle.

« Ce qui, autrefois, représentait la fin d'un parcours commun et le début d'un repos bien mérité à deux devient, pour beaucoup, une période de transition, voire de renaissance personnelle. »

– Me Douglas Hornung,
Fondateur du site divorce.ch

Après une vie entière consacrée au travail, à l'éducation des enfants et aux responsabilités du quotidien, certains couples découvrent que les liens qui les unissaient se sont distendus. Tant que la maison était animée par les rires et le rythme familial, les différences pouvaient passer inaperçues ou être reléguées au second plan. Mais lorsque les enfants quittent le nid, un silence nouveau s'installe. Le quotidien, moins rempli, laisse davantage de place à la réflexion, et les petits désaccords longtemps contenus deviennent irritants. Ce face-à-face soudain avec soi-même et avec l'autre peut être déroutant. C'est souvent à ce moment que certaines femmes prennent conscience du chemin parcouru. Pour elles, le divorce à un âge avancé n'est pas

nécessairement une rupture douloureuse, mais une décision sereine, mûrement réfléchie, aspirant à un avenir différent.

Les avantages financiers

En Suisse et financièrement, il vaut mieux être concubins que mariés. C'est la fameuse « pénalisation du mariage ». Aujourd'hui, 704 000 couples mariés (dont 250 000 rentiers) paient plus d'impôts que s'ils vivaient en concubinage. Après des années de discussions et de tergiversations en tous genres, le Parlement a enfin adopté une nouvelle loi visant à supprimer la pénalisation du mariage et à passer à l'imposition individuelle. Le référendum a abouti, de sorte que le peuple votera le 8 mars 2026.

« Beaucoup de seniors divorcent uniquement pour avoir de meilleures prestations sociales, tout en continuant à vivre ensemble après divorce. »

– Me Douglas Hornung,
Fondateur du site divorce.ch

L'AVS pénalise aussi les couples mariés qui – au mieux – ne recevront qu'une rente et demie (« rente de couple »), alors que deux concubins recevront chacun une rente. La différence peut être très substantielle pour les petits revenus, et il n'est pas rare que des couples de seniors divorcent par le site, uniquement pour recevoir deux rentes AVS, tout en continuant de vivre ensemble, comme auparavant.

Enfin, les couples mariés sont aussi défavorisés en matière d'aide sociale : les aides sociales, en particulier les prestations complémentaires, sont plus rapidement et plus facilement accessibles à un·e concubin·e qu'à un·e époux·se, car les critères d'octroi sont différents selon que l'on est marié ou non.

Tous les détails sont gratuitement disponibles sur le site.

AVS / Aides sociales



Impôts



100 % de succès depuis 2007

divorce.ch